

Avis sur la transition de la Belgique vers une société bas carbone à l'horizon 2050

- Demandé par le Secrétaire d'Etat à l'Environnement, à l'Energie, à la Mobilité et aux Réformes institutionnelles, Melchior Wathelet, dans une lettre datée du 17 décembre 2013
- Préparé par le groupe de travail « Energie et Climat »
- Approuvé par l'Assemblée Générale du 27 juin 2014
- La langue originale de cet avis est le français

1. Contexte

[a] Le Secrétaire d'Etat à l'Environnement, à l'Energie, à la Mobilité et aux Réformes institutionnelles, Melchior Wathelet, a saisi le Conseil fédéral du Développement durable d'une demande d'avis concernant les travaux « Transition de la Belgique vers une société bas carbone à l'horizon 2050 ». Le courrier, daté du 17 décembre 2013, demande que l'avis soit rendu pour la fin mai 2014.

[b] Dans le cadre des négociations internationales sous l'égide des Nations Unies, la Belgique s'est engagée à définir et à mettre en place une stratégie de développement bas carbone. Celle-ci doit s'inscrire dans le contexte de l'engagement européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre (G.E.S.) de 80 et 95 % en 2050 par rapport à leur niveau de 1990, en vue de limiter à 2°C maximum l'augmentation de la température mondiale depuis l'ère préindustrielle, et doit répondre à notre obligation de rapportage en la matière au niveau européen.

Le gouvernement fédéral a par ailleurs confirmé son ambition de réduire d'au moins 80 à 95% les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire belge d'ici 2050 par rapport à 1990¹.

[c] Dans ce contexte, le service Changements climatiques du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement a entamé un projet sur la transition de la Belgique vers une société bas carbone en 2050. L'étude « Scénarios pour une Belgique bas carbone à l'horizon 2050 » constitue un élément central du projet qui vise à contribuer à l'élaboration d'une stratégie bas carbone au niveau national.

Le rapport de l'étude sur les scénarios, ainsi que tous les autres éléments du projet, sont disponibles aux adresses suivantes : www.climat.be/2050 (FR) et www.klimaat.be/2050 (NL).

[d] Dans son courrier, le Secrétaire d'Etat demande de connaître l'avis des parties prenantes sur ces travaux et en particulier sur :

1. les messages principaux de l'étude sur les scénarios pour une Belgique bas carbone à l'horizon 2050, en identifiant précisément et, si possible, de manière quantitative les points de convergence ;
2. les cinq scénarios bas carbone qu'elle contient et éventuellement sur de nouveaux scénarios (conduisant à des réductions des émissions de G.E.S. d'au moins 80 % en 2050 par rapport à 1990) construits sur base de l'outil disponible en ligne ;

¹ Arrêté royal du 18 juillet 2013 portant fixation de la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable.

3. la meilleure manière de concrétiser la transition de la Belgique vers une société bas carbone en 2050, à la fois sous le volet de son intégration dans la politique climatique (gouvernance, cadre, structure, stratégie,... à mettre en place) et sous celui de l'approfondissement du débat avec tous les acteurs et tous les secteurs concernés à tous les niveaux.

[e] Le présent avis a pour objectif de répondre aux deux premières questions.

Une réponse à la troisième question sera élaborée dans un avis séparé.

2. Remarques générales sur l'étude

2.1. Préambule

- [1] Le CFDD remercie le Secrétaire d'Etat pour l'étude « Scénarios pour une Belgique bas carbone à l'horizon 2050 » qui présente une série d'éléments utiles et nécessaires dans le cadre de l'indispensable prise de décision politique à venir en termes de transition bas carbone à l'horizon 2050.
- [2] L'objectif de diminuer les émissions de G.E.S. de 80 à 95 % en 2050 par rapport à 1990 nécessitera une réduction moyenne annuelle de 5,1 %. Comparé à la réduction moyenne de 0,4 % réalisée chaque année entre 1990 et 2010, cela montre l'ampleur de l'effort à fournir pour atteindre les objectifs de réduction d'émissions fixés.

2.2. Introduction

2.2.1. Motivation de l'étude

- [3] Le gouvernement fédéral prévoit, dans sa vision à long terme de développement durable, de réduire sur le territoire belge les émissions de G.E.S. de 80 à 95 % d'ici 2050 par rapport à 1990. C'est dans cette optique que la cellule "Changements climatiques" du SPF Environnement a publié en novembre 2013 l'étude "*Scenarios for Low Carbon Belgium by 2050*". Cette étude a été réalisée par les consultants Climact et Vito.

Le gouvernement souhaite, via cette étude, initier un débat sur la transition de la Belgique vers une société bas carbone. L'étude et les débats y relatifs devraient permettre d'alimenter les "*Low Carbon Development Strategies*" (LCDS) nationales belges à remettre à l'Union européenne.

2.2.2. Limites de l'étude

- [4] Le CFDD estime que l'étude sous revue est un exercice technique prospectif qu'il faut resituer dans un cadre plus large qui intègre notamment les réalités socio-économiques.

En l'absence d'objectifs ambitieux en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre au niveau international et d'un véritable « *level playing field* », les changements technologiques souhaités dans l'étude peuvent avoir des implications importantes pour l'industrie intensive en énergie, notamment du point de vue de sa compétitivité.

La transition souhaitée nécessite d'autre part des changements de comportements et technologiques radicaux dont il convient d'évaluer à la fois les modalités de mise en œuvre et les impacts, positifs comme négatifs, en termes :

- d'emplois (qualité, quantité, modalités de transition),
- de pollution atmosphérique,
- de santé publique,
- de biodiversité,
- d'utilisation des ressources,
- ...

Le Conseil relève également que les hypothèses retenues pour le scénario « *business as usual* » sont sujettes à discussion², et que l'incertitude inhérente à des scénarios à long terme tels que ceux dont il est question est considérable. Pour ces raisons, il attire l'attention sur la difficulté qu'il y a à comparer ces scénarios, notamment en termes de coûts et de prix.

² Plusieurs questions spécifiques, notamment relatives aux valeurs Capex utilisées pour les SER et le CCS, à la répartition des potentiels mondiaux de biomasse, à la sécurité d'approvisionnement, ...

Enfin, le CFDD rappelle que l'étude a dû se concentrer, pour des raisons méthodologiques, sur une approche cadastrale des émissions. Ce faisant, elle évacue les dimensions « analyse du cycle de vie » et fuites de carbone. Le Conseil souligne qu'une étude basée sur les émissions de carbone à partir de la consommation apporterait un autre éclairage à cette thématique.

3. Vision pour une transition vers une société bas carbone

3.1. Considérations préliminaires³

- [5] Le CFDD estime que l'objectif principal et essentiel d'une politique de transition énergétique doit être de mener à une société durable, qui garantit :
- le respect des limites environnementales et la volonté de lutter contre les changements climatiques, selon le principe de responsabilité commune, mais différenciée ;
 - la sécurité d'approvisionnement énergétique, tant pour les consommateurs que pour le pays dans son ensemble ;
 - une économie performante, assurant la compétitivité de nos entreprises ;
 - la justice sociale et une transition juste, respectant les cinq piliers de celle-ci : dialogue social, création d'emplois (investissement, R&D, innovation), formation et compétence, respect des droits humains et des droits des travailleurs et une protection sociale concertée et forte.
- [6] L'atteinte des objectifs doit être soutenue par une stratégie nationale cohérente et intégrée qui développe des politiques et mesures à mettre en œuvre de manière coordonnée par les différents niveaux de pouvoir.
- [7] Le CFDD insiste sur la nécessité de développer un large soutien sociétal à cette politique, entre autres par la concertation avec les représentants des parties prenantes.
- [8] La mise en œuvre de la stratégie de transition aura un impact sur l'activité économique et donc sur les emplois. Certains secteurs devraient connaître une augmentation de leurs activités, d'autres devront se reconverter. Il est donc essentiel de mettre en place une transition juste basée sur le dialogue social, qui permette de créer de l'emploi de qualité, en accordant une importance particulière à la formation et au développement des compétences des travailleurs.
- Pour ce faire, la stratégie devra veiller à assurer la compétitivité de nos entreprises, en particulier l'industrie manufacturière. Soutenir l'innovation technologique et garantir un cadre politique stable propice aux investissements sont deux conditions à respecter pour permettre d'atteindre ces objectifs.
- [9] Il va de soi que ce travail de construction d'une stratégie doit s'accompagner d'une véritable intégration au niveau européen. Les autorités belges doivent ainsi s'investir dans la construction d'une telle intégration européenne, qui permette la transition vers une société bas carbone. Cette intégration au niveau européen doit considérer :
- la sécurité d'approvisionnement, y compris la gestion de l'intermittence, le stockage de l'énergie, l'interconnexion des réseaux et le « balancing » ;
 - le développement des énergies renouvelables ;

³ Ces remarques sont reprises de l'avis du CFDD sur l'étude « *Towards 100% renewable energy in Belgium by 2050* », 2013a05.

- les marchés de l'énergie ;
- les éléments liés à la justice sociale et à la transition juste.

Il est essentiel que la Belgique maintienne et développe son potentiel en matière de recherche scientifique et technique, notamment dans la maîtrise de la demande, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la production d'énergie et la physique du climat. Des politiques climatique et énergétique devront pouvoir se baser sur une recherche de qualité qui soit à la fois source de :

- données et d'indicateurs pour la politique (diagnostic et suivi) ;
- innovations, pour permettre les investissements technologiques ;
- connaissances sur les possibilités d'orienter les comportements dans un sens plus compatible avec le développement durable.

3.2. Transports

[10] Le résultat 1 de l'étude énonce que « *Dans le secteur des transports, la réduction de la demande de mobilité et l'électrification jouent un rôle déterminant* ».

La vision du Conseil sur cette thématique s'exprime quant à elle de la manière suivante : « *Le transport est organisé de manière efficace et respectueuse de l'environnement. La demande de mobilité est réduite autant que possible, tout en assurant la compétitivité de l'économie et le bon fonctionnement de la société dans son ensemble. L'électrification joue un rôle important* ».

[11] Selon le CFDD, il faut pouvoir remettre en question les motivations des demandes de mobilité. Une gestion plus efficace et rationnelle de la demande constitue un des axes essentiels d'une politique de mobilité compatible avec le développement durable.

[12] Le Conseil estime que la gestion de la demande doit être la base d'une stratégie de mobilité durable, avec l'objectif de maîtriser la demande de mobilité et de rationaliser les moyens de la satisfaire, en encourageant une régulation des besoins individuels.

[13] Le CFDD rappelle que les coûts de la congestion sont de plus en plus nuisibles à la qualité de vie et au fonctionnement de l'économie.

[14] Des moyens de déplacements alternatifs étant nécessaires tant pour les personnes que pour les marchandises, le Conseil insiste sur la nécessité de développer ces alternatives pour inciter les utilisateurs à effectivement en faire usage et à faire gagner en importance l'utilisation des transports en commun et les usagers « doux » de la route.

De ce point de vue, une politique d'investissement dans les infrastructures de transport collectif et dans une exploitation attractive des services ainsi que dans le secteur du transport ferroviaire et par voie d'eau de marchandises est un levier important. Comme ces investissements prennent des années à être mis en œuvre, ceux-ci doivent par conséquent être réalisés suffisamment à temps pour que le « *modal shift* » ne soit pas entravé par un défaut d'infrastructures dans les décennies à venir

[15] Concernant l'électrification de la mobilité, le CFDD rappelle que celle-ci n'aura un réel impact en matière de réduction des émissions de G.E.S. que si elle s'accompagne d'une « *décarbonisation* » de la production d'électricité et d'une gestion optimale dans le temps de la demande d'électricité (« *demand side management* »).

[16] Le Conseil souligne de plus l'importance de la question des batteries des véhicules électriques : celles-ci nécessitent l'utilisation de ressources naturelles dont l'extraction peut avoir un impact social et environnemental négatif dans les pays producteurs.

Afin de diminuer cet impact, le CFDD insiste sur la nécessité d'utiliser ces ressources de manière particulièrement efficace et de créer un cycle fermé d'utilisation des batteries.

3.3. Bâtiments

- [17] Le résultat 2 de l'étude énonce que « *Dans le secteur des bâtiments, le taux de rénovation des bâtiments doit augmenter et les systèmes de chauffage alimentés par des combustibles fossiles doivent être remplacés par des systèmes de chauffage écologiques* ».

La vision du Conseil sur cette thématique s'exprime quant à elle de la manière suivante : « *Dans le secteur des bâtiments, le taux de rénovation des bâtiments doit augmenter et mener à une forte réduction de la consommation énergétique, en particulier via la diminution des déperditions d'énergie et l'installation de systèmes de chauffage plus efficaces et durables. Les émissions de gaz à effet de serre de ce secteur tendent vers 0 à l'horizon 2050* ».

- [18] Selon le Conseil, l'amélioration massive de l'efficacité énergétique des bâtiments existants est en effet un des grands chantiers à venir, qui représente un potentiel remarquable de réduction des consommations d'énergie. L'ancienneté du parc immobilier belge et sa très mauvaise efficacité moyenne en terme énergétique peuvent constituer des opportunités. Pour accélérer le taux de rénovation, il est recommandé d'intégrer, de coordonner et d'optimiser les efforts des différents niveaux de pouvoir.
- [19] Le CFDD note que, dans le secteur tertiaire, la marge de progression est très importante. La facture énergétique n'y est de manière générale qu'un facteur concurrentiel très marginal et de multiples instruments existent ou peuvent être développés pour favoriser, inciter ou obliger à l'action.
- [20] Concernant la construction de nouveaux bâtiments, le CFDD estime que l'utilisation de matériaux et la pollution qu'elle engendre doivent être étudiées, de même que les questions du financement et du « signal prix » de l'énergie dans le respect des capacités de chacun et ce, en maximisant pour l'économie belge les bénéfices générés par le secteur de la construction dans un plan massif de rénovation énergétique.
- [21] Concernant le résultat de l'étude susmentionné, le CFDD souhaite qu'il soit précisé qu'il s'agit du taux de rénovation des bâtiments *en vue de réduire leur consommation d'énergie*.

3.4. Industrie

- [22] Le résultat 3 de l'étude énonce que « *Dans le secteur industriel, l'efficacité énergétique et les améliorations des processus permettront de réduire les émissions. La concurrence internationale doit être prise en compte* ».

La vision du Conseil sur cette thématique s'exprime quant à elle de la manière suivante : « *Dans le secteur industriel, l'efficacité énergétique et les améliorations des processus permettront de réduire la consommation relative d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Les potentiels technico-économiques et la concurrence internationale doivent être pris en compte* ».

- [23] Selon le CFDD, des progrès significatifs ont déjà été accomplis dans de nombreuses entreprises de différents secteurs industriels, même si l'Europe n'est plus toujours la meilleure dans certains domaines. Il convient par conséquent d'encourager la poursuite et la mise en œuvre des potentiels de réduction dans tous les secteurs industriels, tout en tenant compte des aspects de compétitivité et en veillant à ce que les entreprises aient un intérêt économique à effectivement réaliser les investissements souhaités.
- [24] Le Conseil estime que ces améliorations concernent tant le processus de fabrication que la conception du produit lui-même et il note un grand besoin d'innovation au niveau des processus et des produits en vue de prévoir d'éventuelles alternatives pour les produits dont les impacts climatiques ne peuvent être suffisamment réduits.

- [25] Le CFDD souligne que les travailleurs sont des partenaires privilégiés dans le cadre du dialogue et de la concertation sociale existants ainsi que de la sensibilisation pour réaliser le plein potentiel de ces économies.
- [26] Concernant la capture et le stockage du carbone, le Conseil constate son importance dans les différents scénarios de l'étude mais se questionne quant aux réelles possibilités de son utilisation pour faire diminuer les émissions de G.E.S. de l'industrie, du fait des incertitudes actuelles liées à ses coûts, à sa faisabilité technique et aux risques éventuels qui y sont liés

3.5. Secteur agricole

- [27] Le résultat 4 de l'étude énonce que « *Dans le secteur agricole, le potentiel technique de réduction est relativement limité. Des changements d'habitudes, tels qu'une baisse de la consommation de viande, peuvent jouer un rôle important* ».

La vision du Conseil sur cette thématique s'exprime quant à elle de la manière suivante :

« *Dans le secteur agricole, le potentiel technique de réduction est relativement limité. Au niveau alimentaire, une transition protéinique dans le cadre d'une transition générale vers un système agricole et alimentaire plus durable est nécessaire* ».

- [28] Le CFDD rappelle le rôle central de l'agriculture dans l'alimentation, la production de matière ainsi que dans la protection de la biodiversité et des écosystèmes et plaide pour une transition protéinique qui serait englobée dans une transition générale vers un système agricole et alimentaire plus durable tout en assurant la rentabilité et le développement des secteurs agricoles et alimentaires.
- [29] Selon le CFDD, un système alimentaire durable doit intégrer les enjeux environnementaux en respectant les conventions environnementales internationales (climat, biodiversité, désertification,...), en limitant la contribution au réchauffement climatique, en préservant les ressources naturelles renouvelables (dont la biodiversité), en ne portant pas préjudice au bon fonctionnement des grands écosystèmes mondiaux et en réduisant progressivement le recours aux ressources non renouvelables⁴.
- Le Conseil rappelle de plus que des progrès ont déjà été accomplis par le secteur agricole dans certains de ces domaines.
- [30] Le Conseil estime que la réorientation – dans le cadre d'un régime alimentaire équilibré et sain – de la consommation de protéines animales vers des protéines animales produites de manière plus durable et des protéines végétales également produites de manière durable est un élément important⁵. Tous les acteurs concernés devraient élaborer un ensemble cohérent de stratégies politiques associées à des objectifs à court, moyen et long terme. Dans ce cadre, l'approche utilisée devrait prendre en considération les différents maillons de la chaîne⁶.
- [31] Le CFDD soutient l'existence de plates-formes transversales visant à favoriser une vision globale de la transition vers un système alimentaire durable et plaide pour le développement de synergies entre celles-ci.

⁴ Avis relatif à un système alimentaire durable, 2010a03, § 18, 10^{ème} tiret.

⁵ Voir notamment les recommandations du Conseil supérieur de la Santé.

⁶ Avis sur les protéines animales et végétales, 2011a01, § 12.

- [32] Selon le CFDD, les différentes stratégies politiques devraient, pour être efficaces, se situer du côté de l'offre et de la demande. Une stratégie intégrée et coordonnée, qui s'adresse simultanément aux producteurs, aux transformateurs, aux commerçants et aux consommateurs, et qui répond aux opportunités du marché et les renforce, est donc nécessaire⁷.
- [33] Concernant la production de protéines, le Conseil pense qu'un des objectifs durables pour 2050 serait l'organisation à l'échelle européenne d'un système alimentaire en grande partie autosuffisant. Au sein de ce modèle, l'Europe est en grande partie capable de produire de manière autonome les protéines animales et végétales nécessaires pour garantir une alimentation saine et équilibrée de qualité pour tous les citoyens et ce, en respectant la capacité écologique⁸.
- [34] Le CFDD pense que, même si le potentiel technique de réduction des émissions de G.E.S. dans le secteur agricole est limité, les recherches et initiatives visant à réaliser ce potentiel doivent être développées.
- [35] Le Conseil pense par ailleurs que les actions visant à faire diminuer le gaspillage alimentaire peuvent également apporter une contribution en la matière.

3.6. Electricité

- [36] La vision du Conseil sur cette thématique concorde avec le résultat 5 de l'étude qui énonce que « *La part d'électricité dans le mix énergétique doit augmenter considérablement et peut provenir des sources d'énergie renouvelables* ».

3.7. Demande en énergie

- [37] Le résultat 6 de l'étude énonce que « *La diminution de la demande en énergie est essentielle* ».
- [38] A cet égard, le CFDD insiste quant à lui sur le niveau d'ambition élevé qu'il convient de fixer dans les secteurs des transports et des bâtiments. Les efforts de l'industrie intensive en énergie, s'ils sont indispensables, doivent être impérativement envisagés dans le contexte international.
- [39] Le Conseil rappelle en outre qu'il a rendu un avis sur les mesures « sans regret » qui peuvent être adoptées pour réduire les émissions de G.E.S.⁹
- [40] Selon le Conseil, une politique de normes de produits instaurée au niveau européen devrait par ailleurs permettre d'encourager plus encore la mise sur le marché de nouveaux produits consommant moins d'énergie.

3.8. Usage des combustibles fossiles et des énergies renouvelables

- [41] La vision du Conseil sur cette thématique concorde avec le résultat 7 de l'étude qui énonce que « *L'usage des combustibles fossiles diminue énormément et l'utilisation des énergies renouvelables augmente considérablement* ».

3.9. Biomasse

- [42] Le résultat 8 de l'étude énonce que « *La biomasse durable sera probablement importante pour la transition bas carbone. La technique de capture et de stockage du carbone pourrait*

⁷ Avis sur les protéines animales et végétales, 2011a01, § 14.

⁸ Avis sur les protéines animales et végétales, 2011a01, § 4.

⁹ Avis cadre sur les obstacles à la mise en œuvre des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre économiquement retables (mesures « no regret »), 2003a06.

aussi jouer un rôle significatif, mais suscite des inquiétudes quant à sa faisabilité et aux risques encourus ».

La vision du Conseil sur cette thématique s'exprime quant à elle de la manière suivante : « *La biomasse jouera un rôle dans la transition bas carbone. La technique de capture et de stockage du carbone suscite des inquiétudes quant à sa faisabilité et aux risques encourus ».*

[43] Le CFDD rappelle que la production et la consommation de la biomasse sont confrontées à des limites physiques, tant au niveau belge qu'à l'échelle de l'Europe ou du monde, ce qui en réduit le potentiel, quelle que soit son utilisation.

[44] Le CFDD plaide pour une production durable et une hiérarchisation de l'usage de la biomasse, dont l'agriculture et les forêts sont les gisements principaux. En premier lieu, il faut garantir le droit à une alimentation saine et suffisante, partout et pour tous. Dans un deuxième temps, la biomasse peut être utilisée comme matière première. Enfin, en troisième lieu, la biomasse peut également être affectée à un usage énergétique.

[45] Au niveau technique pour la biomasse, la technique qui renferme le plus grand potentiel énergétique et qui remplit les objectifs climatiques avec le meilleur rapport coût/efficacité (en particulier la réduction des émissions de G.E.S.) devrait être privilégiée. La quantité de biomasse destinée à une utilisation énergétique est d'ailleurs limitée. De plus, la façon dont la bioénergie est générée et introduite influence d'ailleurs fortement le potentiel énergétique. Il faut limiter le plus possible le nombre de conversions de la biomasse et le transport de la biomasse et de l'énergie ainsi générée afin de réduire les pertes au minimum. La production, le transport et la consommation de la biomasse doivent par conséquent être les plus optimales possibles. A chaque fois, il faut sélectionner la plante et l'application les plus durables en fonction d'une analyse du cycle de vie complet, tenant ainsi compte des effets indirects.

Le CFDD rappelle par ailleurs que les normes pour d'autres polluants (NO_x, particules fines,...) sont moins sévères pour des installations plus petites, ce qui peut mener à des émissions accrues de ces polluants.

[46] Pour le Conseil, les critères de durabilité doivent dans tous les cas :

- être idéalement mondiaux ou européens ;
- être d'application générale ;
- être mesurables, vérifiables et certifiables ;
- être contraignants.

Ces critères doivent de plus être accompagnés d'un mécanisme de contrôle efficace qui garantisse leur mise en œuvre.

3.10. Sources d'énergie intermittentes

[47] Le résultat 9 de l'étude énonce que « *Le recours aux sources d'énergie intermittentes va augmenter considérablement. Ces sources sont gérables mais nécessitent une forte interconnexion, ainsi que des mesures d'appoint et de gestion de la demande ».*

La vision du Conseil sur cette thématique s'exprime quant à elle de la manière suivante : « *Le recours aux sources d'énergie intermittentes va augmenter considérablement. Ces sources sont gérables mais nécessitent des investissements importants dans les réseaux de transport et de distribution, dans les interconnexions ainsi que dans les unités d'appoint et de stockage. La gestion de la demande a également un rôle clé à jouer ».*

[48] Le Conseil considère par ailleurs qu'il est essentiel de développer une vision européenne à long terme tant pour l'approvisionnement énergétique que pour l'extension nécessaire du réseau de transmission européen d'électricité. L'interconnexion nécessitera une stratégie allant au-delà des frontières des Etats membres. Pour ce faire, il est nécessaire que soit mis en place un cadre européen pour assurer l'approvisionnement en électricité entre Etats.

[49] Concernant les résultats de l'étude, le CFDD questionne le réalisme de l'aubaine évoquée au résultat 9 de l'étude¹⁰ (à savoir que le fait que la Belgique deviendrait une plateforme de distribution de l'électricité au cœur de l'Europe créerait des emplois grâce à la construction, la maintenance et l'exploitation de centrales d'appoint et des lignes de transmission) et demande que celle-ci soit évaluée en fonction de son impact sur le développement durable.

2.13. Dépenses d'investissements

[50] Le résultat 10 de l'étude énonce que « *La transition bas carbone requiert des dépenses d'investissements supplémentaires, lesquelles sont compensées par des dépenses réduites en combustibles* ».

La vision du Conseil sur cette thématique s'exprime quant à elle de la manière suivante : « *La transition bas carbone requiert des dépenses d'investissements supplémentaires. Cette transition permet de diminuer les volumes et les factures énergétiques en énergie fossile* ».

[51] Le Conseil estime que le système de préfinancement de projets durables, publics et privés (système de tiers investisseur), doit être fortement développé car il peut constituer un incitant important pour la demande, tout en permettant de limiter l'utilisation des deniers publics. Le CFDD estime que le gouvernement doit faire un effort particulier afin de développer davantage le système du tiers investisseur au moyen d'un réseau de prestataires de services énergétiques, lesquels exécutent des travaux de rénovation énergétique sur le marché du logement.

En sus des éléments qui précèdent, le CFDD souhaite mentionner les 3 points suivants :

2.14. Nucléaire

[52] L'étude prend comme hypothèse la mise en œuvre du démantèlement de la filière nucléaire de production d'énergie. Les membres du CFDD ne sont pas parvenus à un accord sur le rôle du nucléaire en 2050.

2.15. Changements de comportements

[53] Des changements de comportement radicaux sont indispensables dans le développement d'une économie bas carbone.

2.16. Recherche et développement

[54] Les investissements en recherche et développement sont une clé essentielle de la transition vers une économie bas carbone. Ces derniers devront par conséquent être fortement favorisés.

¹⁰ Cf. *Scénarios pour une Belgique bas carbone à l'horizon 2050 – Synthèse des résultats*, p. 21, dernier paragraphe.

4. Conclusion

- [55] Le Conseil espère que le prochain gouvernement intégrera pleinement la vision du CFDD afin d'établir rapidement une stratégie à long terme pour la transition de la Belgique vers une société bas carbone.

Annexe 1. Membres de l'Assemblée générale ayant droit de vote qui ont participé au vote pour cet avis

- La présidente et 2 vice-présidents :
M. Aelvoet, L. Cloots et O. Van der Maren
- 2 des 3 représentants des organisations non gouvernementales pour la protection de l'environnement :
M. Bienstman et S. Leemans
- 2 des 3 représentants des organisations non gouvernementales pour la coopération au développement :
B. Gloire et R. De Meyer
- 2 des 6 représentants des organisations des travailleurs :
Ph. Cornélis et S. Storme
- 2 des 6 représentants des organisations des employeurs :
V. Biebel et P. Vanden Abeele
- 1 des 2 représentants des organisations de jeunesse :
O. Beys

Total : 12 des 24 membres ayant voix délibérative

Annexe 2. Réunions de préparation de cet avis

Le groupe de travail « Energie et Climat » s'est réuni le 19 décembre 2013, le 30 janvier, le 25 février, le 14 mars, le 7 mai, le 14 mai et le 23 mai 2014 pour préparer cet avis.

Annexe 3. Personnes ayant collaboré à la préparation de cet avis.

- Prof. Jean-Pascal VAN YPERSELE (UCL, président du groupe de travail)
- Prof. Nathalie CRUTZEN (ULg, vice-présidente du groupe de travail)

Membres et leurs représentants

- Dhr. Mathias BIENSTMAN (BBL)
- Dhr. Robbert CASIER (Vlaamse Jeugdraad)
- M. Philippe CORNELIS (CSC)
- Mme Cécile de SCHOUTHEETE (IEW)
- Dhr. Bert DE WEL (ACV)
- M. Stéphane DESGAIN (CNCD-11.11.11)
- Mme Brigitte GLOIRE (Oxfam)
- M. Christian HICK (FWA)
- Mme Véronique RIGOT (CNCD-11.11.11)
- M. Sébastien STORME (FGTB)
- M. Jean-Pierre VAN DIJK (Fédération pétrolière belge)
- M. Olivier VAN DER MAREN (FEB)

- M. Olivier VERMEULEN (Conseil de la jeunesse)

Secrétariat

- M. Jan DE SMEDT
- M. Alexis DALL'ASTA
- M. Marc DEPOORTERE